



Demande d'adhésion à la Promenade des Arts pour les nouveaux artistes

Nom : Prénoms : Pseudonyme :
Tél fixe : Tél portable :
Adresse : Ville : Code postal :
Courriel : @ Site :
N° de Siret : N° MDA ou URSSAF :
Discipline : Technique :

Votre demande doit être accompagnée des documents suivants :

1. Copie du Siret et N° MDA ou URSSAF
2. Lettre de motivation incluant votre parcours artistique, votre volonté d'exercer votre art en public, en précisant également sur quel(s) site(s) d'exposition vous souhaitez participer (cocher un ou plusieurs sites)
 - Pyla, les dimanches de juillet août de 10h00 à 19h*
 - Arcachon Jetée Thiers, bd Gounouillou , les mardis et samedis de juillet août de 17h à 23h
 - Mouleau rue piétonne, mercredis et vendredis de juillet août de 17h à 23h
 - Marquises les samedis hors saison (sept. à juin) de 15h à 19h et jeudis de 17h à 23h de juillet août
3. Une photo d'identité
4. Quelques photos de vos œuvres et de votre dossier de presse
5. Justificatif d'une résidence permanente ou secondaire en région petite Aquitaine (départements 24, 33, 40, 47, 64)
6. Donner l'autorisation d'utilisation à la PDA d'utiliser mon image ou les photos de mes œuvres dans le cadre de la communication print, web ou audio de la Promenade des arts.

Selon votre dossier, vous pourrez être convié à un rendez-vous avec des membres de l'association pour exprimer vos motivations avec quelques-unes de vos œuvres. Votre candidature sera proposée aux commissions de sélection prévues par convention avec nos partenaires.

- **pour le Pyla, les artistes qui exposeront également au Mouleau et/ou à Arcachon seront prioritaires (hors Marquises)**

Pour des raisons administratives (dépôt en mairie et préfecture), ce document renseigné accompagné du dossier complet doit être renvoyé avant le 30 mars de l'année en cours, les dossiers envoyés après cette date ne pourront pas être traités mais pourront être conservés pour la saison prochaine.

*A la suite des commissions de sélection, vous recevrez au plus tard fin avril, une réponse à votre demande. Si votre candidature est retenue, merci de valider votre inscription par le paiement de la cotisation par virement (nous vous enverrons le Rib) à l'association avant le **15 mai de l'année concernée**, accompagnée de la fiche d'adhésion et de la ou les fiches « Dispositions d'organisation » correspondante(s) au(x) site(s) choisi(s) qui vous seront adressées ou à télécharger sur le site de la Promenade des Arts : www.promenadedesarts.fr. Tous les documents seront à renvoyer à l'adresse mail citée au-dessus*

J'ai pris connaissance des six dispositions relatives à ma demande de participation.

Date :

à

Signature :